

**ARRETE N° PREF/BCIRE/2020/02**  
**conférant l'honorariat à Monsieur Alain BONDON,**  
**ancien adjoint au maire d'Aunay-sous-Auneau**

**La Préfète d'Eure-et-Loir**  
**Officier de l'Ordre National de Mérite**

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 29 mai 2020 de M. Robert DARIEN, maire d'Aunay-sous-Auneau, sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions que M. Alain BONDON a exercées au service de la commune d'Aunay-sous-Auneau en qualité d'adjoint au maire.

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Alain BONDON, ancien adjoint au maire d'Aunay-sous-Auneau, est nommé Maire Adjoint Honoraire.

**Article 2** : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 06 juillet 2020

La Préfète,

  
**Fadela BENRABIA**